C'est parfait, dit le citoyen Guesde.

2° Sur le renvoi à la Commission du travail et de la proposition de loi relative aux Sociétés de secours mutuels :

Ont voté pour : MM. Cavaignac, Sever et les citoyens Basly, Defontaine et Lamendin.

Ont voté contre : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard, Fléz, Fanien, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Cavrian, Lepez, Leyer, Mélchen, de Montalembert, Pilchon, Ribot, le citoyen Guesde, MM. Rose, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Etaient absents par congé : MM. Jung et Lemire.

La Chambre a rejeté par 336 voix contre 179.

Voici comment, à la séance de mardi, se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1° Sur l'amendement du citoyen Carnaud au deuxième paragraphe de l'article 2 du projet de loi relatif au permis de navigation maritime et à l'évaluation des services donnant droit à la pension dite de-mi-solde :

Ont voté pour : Les citoyens Basly, Defontaine, Jules Guesde, Lamendin et M. Sever.

Ont voté contre : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard, Elbez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Cavrian, Lepez, Leyer, Méchin, de Montalembert, Pilchon, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

La Chambre a rejeté par 309 voix contre 126.

2° Sur la prise en considération de l'amendement d'Antide Boyer à l'article 6 du même projet de loi.

Ont voté pour : les citoyens Guesde, Basly, Lamendin et Defontaine, et MM. Adam, Cochin, Dussaussoy et Lemire.

Ont voté contre : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Coget, Dansette, Dubois, Evrard, Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Cavrian, Lepez, Leyer, Méchin, de Montalembert, Pilchon, Ribot, Rose, Sever, Sirot, Taillandier, Weil-Mallez.

S'est abstenu : M. Dron.

La Chambre a rejeté par 290 voix contre 199.

3° Sur la prise en considération de l'amendement du citoyen Jourde à l'article 9 du dit projet de loi.

Ont voté pour : le citoyen Guesde et MM. Adam, Dussaussoy, Lemire, Taillandier.

Ont voté contre : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Dubois, Evrard, Elbez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Cavrian, Lepez, Leyer, Méchin, de Montalembert, Pilchon, Ribot, Rose, Sever, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Se sont abstenus : les citoyens Basly, Lamendin, Defontaine.

La Chambre a rejeté par 378 voix contre 119.

Etaient absent par congé : M. Jung.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A UN GROTESQUE

Un rédacteur du journal clérico-fard « La Croix du Nord » m'accuse, en termes passablement ridicules, de vouloir remplacer le secrétaire général de la mairie de Roubaix.

Cet individu en a menti. Les socialistes, contrairement aux cléricaux, n'ont pas l'habitude de mendier des places ; ils vont où le Parti les envoie et où le devoir les appelle.

J'ajoute à déclarer une fois pour toutes que j'ai parfaitement le droit de me présenter au concours pour l'emploi de secrétaire général de la mairie de Roubaix, sans avoir besoin de demander la permission à personne.

Quant à moi, qui suis un déserteur de la bourgeoisie, je vous mets au défi de me prouver que j'avais un intérêt quelconque à entrer dans le Parti ouvrier à l'âge de 21 ans.

V. LANDRIN

Bulletin du bruit

Les journaux locaux : la *Croix*, le *Journal de Roubaix* et l'*Avenir* font beaucoup de bruit au sujet de l'article qui a paru samedi dernier dans le *Vrai Roubaisien* et où notre confrère en patois demandait à la municipalité socialiste de se débarrasser de certains gros employés de la Mairie qui déclarait-il sont les espions du Préfet et des journaux opportunistes et réactionnaires.

Nous n'avons pas — du moins pour le moment — à prendre part dans cette polémique, mais il est certain que le *Vrai Roubaisien* répondra sans doute aux articles de nos autres confrères qui, eux, demandait à laisser à la mairie les employés qui y sont actuellement.

Un curieux accident

Un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, s'il s'était produit une demie-heure auparavant, est survenu mardi à la corderie mécanique de Mme Vve Scamps, établie rue du Luxembourg.

La toiture de cette corderie, qui n'a pas moins de 80 mètres de longueur, s'est effondrée vers huit heures du soir, alors que les ouvriers qui sont au nombre de 60, avait quitté l'atelier à 7 h 1/2.

Il est certain que si l'accident se fut produit quand les ouvriers étaient au travail, on eut eu à déplorer un grand nombre de victimes.

D'après l'enquête à laquelle s'est livré M. Brogne, commissaire de police, la cause de cet effondrement paraît être purement accidentelle.

Les ouvriers n'ont pas du chômer. Ils ont repris le travail hier matin.

A l'Administration des Hospices

On nous dit que les membres administrateurs des Hospices auraient, dans leur réunion d'hier, nommé M. François Roussel — que la municipalité socialiste n'a plus conservé comme administrateur. — administrateur honoraire (?) des Hospices.

Aux organisations ouvrières

La fanfare la *Paix* donne connaissance aux organisations ouvrières qu'à partir de ce jour, elle ne prêtera plus son concours si elle n'est saisie d'une demande au moins un mois à l'avance.

Nouvelles sociétés

Par arrêtés préfectoraux de 26 et 28 mai 1896, les sociétés ci-après sont autorisées à se constituer légalement.

Société de jeu de boule dite Les Joueurs du Pont Salembier, établie chez M. Stichelhaut, cafetier, 186, rue de la Vigne ;

2° Société vélocipédique dite Omnium Roubaisien, établie dans une des salles de l'Hippodrome.

Saisie de poissons

Le sous inspecteur des denrées alimentaires a fait saisir hier, au Minck, 25 kilogs de homards et 15 kilogs de maquereaux.

Arrestations pour vol

Henri Botsout, 48 ans, sans domicile fixe, a été arrêté, boulevard Gambetta, pour vol d'effets d'habillement soustraits rue Rossini.

Cet individu était en outre recherché par le parquet de Briey (Meurthe-et-Moselle).

— Séraphin Vanacker, 41 ans, demeurant au logement rue Cadeau, 93, a été arrêté pour vol commis au préjudice de sa logeuse, Mme Fresnoy.

Le groupe établi chez le citoyen Carpentier rue du Pile, se réunira samedi prochain à huit heures et demie précises du soir.

Présence obligatoire

Grandes Regates Internationales

de Roubaix-Tourcoing

Comme nous l'avons annoncé, c'est le dimanche 28 juin 1896, à 3 heures qu'auront lieu sur le canal, au Blanc-Seau, les grandes régates internationales organisées par le cercle de l'Aviron de Roubaix.

Nous en donnons le programme :

Course n° 1. — Embarcations de plaisance à clain sans portage ni culbute ; 2 rameurs en pointe ou en couple. Réservée aux rameurs n'ayant pas remporté de 1er prix avant le 1er janvier 1896. Parcours 1200 mètres, 2 virages. 1er prix, une médaille d'argent et 20 francs ; 2e une médaille de bronze et 10 francs.

Course n° 2. — Embarcations bordant 2 avirons de pointe avec barreur (juniors). Parcours 1200 mètres, 2 virages. Entrée 5 francs. 1er prix une médaille de vermeil et 60 francs, 2e une médaille d'argent et 40 francs, 3e une médaille de bronze.

Course n° 3. — Embarcations bordant 2 avirons de couple avec barreur (juniors). Parcours 1,200 mètres. — 2 virages, entrée 5 fr.

1er prix : une médaille de vermeil et un objet d'art ; 2e une médaille d'argent et 20 fr. ; 3e une médaille de bronze.

Course n° 4. — Embarcations bordant 2 avirons de pointe avec barreur seniors. Parcours 1200 mètres, 2 virages, entrée 8 fr. 1er prix, une médaille de vermeil et 80 fr. ; 2e, une médaille d'argent et 40 fr. ; 3e, une médaille de bronze et 20 fr.

Course n° 5. — Pénissoires, assis. Parcours 1200 mètres 2 virages. Entrée 3 fr. 1er prix, une médaille d'argent et 20 francs ; 2e, une médaille de bronze et 10 francs ; 3e, une médaille de bronze.

Course n° 6. — Embarcations bordant 4 avirons de pointe avec un barreur (juniors) Parcours 2400 mètres 4 virages. Entrée 14 francs. 1er prix une médaille de vermeil et 150 francs ; 2e une médaille d'argent et 75 francs ; 3e une médaille d'argent et 35 francs.

Course n° 7. — Embarcations bordant deux avirons de couple (seniors). Parcours 1,200 mètres, 2 virages. Entrée, 5 fr. — 1er prix, une médaille de vermeil et un objet d'art. — 2e, une médaille d'argent et 25 fr. — 3e, une médaille de bronze.

Course n° 8. — Embarcations bordant quatre avirons de pointe avec barreur (seniors). Parcours 2,400 mètres, 4 virages. Entrée, 15 fr. — 1er prix, une médaille de vermeil et 200 fr. — 2e, une médaille d'argent et 100 fr. — 3e, une médaille d'argent et 50 fr.

Course n° 9. — Pénissoires (à obstacles). Parcours 800 mètres environ, 1 virage. — 1er prix, une médaille d'argent et 20 francs ; 2e, une médaille de bronze et 10 francs ; 3e, une médaille de bronze et 5 francs.

Les prix énoncés ci-dessus le pourront s'ajouter aucunes sur le programme définitif.

Chronique Colombophile

La Fédération Roubaisienne rappelle aux amateurs son concours sur Chantilly qui aura lieu le dimanche 7 juin, organisé chez M. Jules Dennetels, cabaretier à l'Alouette, rue de Mouveaux, 46. 125 fr. de prix d'honneur. Mise en panier samedi 6 juin de 2 à 3 h. du soir.

— Fédération du Tilleul. — Dimanche 7 juin, concours sur Chantilly, 1751 kilom. organisé chez M. Lecerf, estaminet du Beau-Bouquet, aux Trois-Ponts. Il y aura 100 fr. de prix d'honneur. Mise en panier samedi 6 juin.

CLERMONT, organisé par l'Union Fraternelle de Roubaix-Wattrelos et donné chez M. Samain, cabaretier, rue de Flandre.

413 pigeons lâchés à 6 h. sont partis sous la conduite de M. Robert, convoyeur. Ont rallié : De Deyne père, 2e Cocheleux, 3e, 4e Roubert, 5e, 6e, 7e, 8e Boisselière, 9e, 10e Olivier, 11e, 12e Lalaert, 13e Debruyker p., 9e Dilly, 10e Delespierre, 11e Baptiste, 12e Baudoux, 13e Lemaire, 14e Delacroix, 15e Baldeweck, 16e Boven, 17e Fichelle, 18e Leplumet, 19e, 20e Leblanc, 21e Garin, 22e Rambaux, 23e Hazebrouker, 24e Carnoy, 25e Garon, 26e Lepers, 27e Bavart, 28e Desmet, 29e Vanderlanden, 30e Watteau, 31e Faon, 32e et 33e Debruyker p., 34e Saurenberghem, 35e Deldique, 36e Rousselle, 37e Lanssens, 40e Depancker, 41e Declercq, Charles, 42e Verclève, 43e Bossent p., 44e Hennion, 45e Plancon, 46e Decocq, 47e Videt, 48e Hennaut, 49e Dupontuel, 50e Schilbant pour le 1er. Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 30 m. 40 s. avec une vitesse de 1015 m. 10 à la minute et le dernier à 9 h. 10 m. 10 s. avec une vitesse de 842 mètres 50 à la minute.

ORLÉANS, organisé par la société les « Amis Réunis » établie chez M. Paul Regnier, rue de Lannoy. 308 pigeons lâchés à 5 heures vent nord, par M. Lespinoy, convoyeur, 1er prix, Vankempen C. 4e p., 2e Dujardin 3 p., 3e Heindry 5 p., Degeyter-Wattrelos ; postes, Vanheuverzwyn p.

6e Legrand p., 7e Lemorin Wattrelos 7 p., 8e, Dujardin 5 p., 9e Duvillers, Wattrelos 2 p., 10e Hazebrouck 5 p., 11e Degeyter 7 w 2 p., 12e et 13e Regnier 2 p., 14e Maladry, 15e Duvillers w 2 p., 16e Nille 2 p., 17e Dujardin 2 p., 18e Vanheuverzwyn 2 p., 19e Courouble p., 20e Hazebrouck p., 21e Regnier p.

22e Cromenlonck, 23e et 24e Dujardin p., 25e Nollet p., 26e Regnier p., 27e Caroo p., 28e Degeyter W., 29e Vanderbeden, 30e Michon, 31e Vandysmaet, 32e Alois, 33e Arpeacrt.

Le premier pigeon a été constaté à 10 h. 41 m. avec une vitesse de 912 m. 40 à la minute et le dernier à 10 h. 23 m. 38 s. avec une vitesse de 839 m. 42 à la minute.

— Cercle Union. — Dimanche 7 juin, Grand Concours sur Chateaudun. 329 kilomètres 328 mètres. Dans un rayon de 20 kilomètres de Roubaix, organisé au siège du Cercle, cafe Pandore, tenu par M. Meurisse, rue Pauvrée. Il y aura 2000 fr. de prix d'honneur. La mise obligatoire est de 3 fr. La mise facultative est de 1 fr. Mise en panier le Vendredi 5 juin, de 4 à 7 h. du soir.

Wattrelos. — Résultat du concours de Clermont, organisé chez Vicnce Salembier, rue de l'Industrie.

238 pigeons lâchés à 6 h. 05 m., vent nord. 1er prix Barbaux Henri Stalévin h. 4 p., 2e Deltour h 2 p, 3e Watteau E. h 3 p., 4e Allemagh 3 p., 5e Liagre h 3 p., 6e Ramonh 4 p., 7e Liagre fils h 2 p., 8e Liagre h 1 p., 9e Cadet Ed. 1 p., 10e Dubouf h 1 p., 11e Delattre Henri, 12e Imbrecht Jules, 13e Daverne, François, 14e Dunorleine, 15e Depractor.

Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 13 m. 56 s. avec une vitesse de 989 mètres à la minute et le dernier à 8 h. 55 m. 13 s. avec une vitesse de 917 mètres 81 à la minute. La distribution des prix aujourd'hui jeudi.

— Dimanche 7 juin, concours sur Chantilly, organisé chez Henri Haustreate, rue de l'Industrie. Il y aura 50 fr. de prix d'honneur. Consécrateur obligatoire, distance Boutlez.

Combats de coqs

ROUBAIX. — Dimanche prochain 7 juin (clôture de la saison) chez M. Henri Debeuf à la Brèche de Bois, il se jouera un 2/3 mort très intéressant entre Houtrelingue de Croix et Cie. Mise au parc à 11 heures précises du matin.

CROIX. — *Un banquet socialiste.* — Les membres du Conseil municipal de Croix avaient décidé dès le lendemain de leur victoire qu'un banquet serait offert au citoyen V. Renard en raison de sa large participation au triomphe du parti ouvrier, ainsi qu'aux citoyens qui avaient prêté leur concours désintéressé, c'est-à-dire les citoyens V. Landrin, G. Devernay et Sauvée-Evausy.

Ce banquet est fixé à samedi chez le citoyen V. Renard, rue Ste-Elisabeth, 82, à 8 heures du soir. Les amis qui y participeront sont avertis que le prix du couvert est de 3 francs. Pour tout autre renseignement s'adresser au secrétaire du conseil municipal le citoyen Louis Mahieu, chez M. Catry, Grande-Place à Croix.

Nécrologie. — Nous avons le chagrin d'annoncer à notre ami le citoyen Augustin Devos vient d'avoir la douleur de perdre sa petite fille âgée de quinze mois. Nous nous associons au malheur qui le frappe et nous lui adressons ainsi qu'à sa famille nos sentiments de condoléances.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. La réunion aura lieu à la maison mortuaire demain à quatre heures du soir.

Pour moutons gravés. — La nommée Zoé-Joséphine Desmettre, femme Vlaminck, ayant injurié très grièvement sa voisine, Mme Thérèse Brisux, âgée de 21 ans et ces injures par lesquelles viennent se greffer de mauvais traitements exercés à plusieurs reprises par cette pauvre vieille femme de la part de la susnommée et de certaines de ses commères a obligé Mme Brisux à déposer une plainte contre celle-ci devers M. Séguin, commissaire de police.

Un vol important

Le nommé Alfred Florin, âgé de 21 ans, a été arrêté hier au Triez du Gorlieu, à Leers.

Cet individu, qui est un repris de justice, est inculpé d'avoir volé, dans la journée de mardi, une obligation d'une valeur de 2000 francs environ et un réveil-matin, à M. Tinzon, demeurant à Wattrelos, hameau du Bac.

Arrestation pour vol. — Les nommés Arthur Dupont, demeurant rue de Flandre, à Roubaix, et J.-B. Dedoncker, demeurant à Tourcoing, faisaient la noce dimanche après-midi à Wattrelos.

Dedoncker sachant que son camarade avait de l'argent sur lui, l'amena jusqu'à Pierrette, puis se mit à disputer avec lui, le bousculant de côté et d'autre.

Quand Dupont chercha son porte-monnaie, il était disparu, c'était sa camarade qui l'avait pris. Le porte-monnaie contenant 20 fr. en pièces de 5 francs.

Dedoncker qui est recherché par la police n'a pas encore été arrêté.

— *Pauvre bougre.* — Le sieur Louis Carpentier, âgé de 50 ans, a été arrêté hier après-midi pour mendicité et vagabondage.

— *Un expulsé.* — Le nommé Mocls, tisserand, né à Monsroo, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

DÉPURATIF DU Dr JACKSON

DARTRES ... Ce remède ne fatigue pas l'estomac, agit rapidement et guérit pour toujours, comme peuvent l'attester les personnes qui RHUMATISMES font emploi. Flacon 5 f.

ECZÉMAS ... goût et gui

VICES du SANG

Dépôt principal : Pharmacie Couvreur, 20, rue Neuve, Roubaix, et toutes Pharmacies.

TOURCOING

Un grand patronage

M. Fripp-Boucharlat faisant demeubler ses immeubles rue St-Pierre, n'aime pas les socialistes.

C'est son droit comme c'est aussi le nôtre de ne pas aimer les patrons qui lui ressemblent, et de recevoir les injures que ces seigneurs ne permettent de nous adresser.

Pour un motif sérieux, un ouvrier tisserand qui a été, paraît-il, dénoncé comme socialiste avait réclamé son livret. Cet homme qui gagnait en moyenne 25 francs par semaine avait été mis sur un métier que les patrons permettent de nous arracher